La SICC, la médiation et la Convention de Singapour

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Une place financière a besoin de plus que de banques, de fonds et de family offices. Il lui faut un lieu où les litiges nés de ses transactions peuvent être tranchés équitablement, rapidement et sous une forme que les avoirs de la partie perdante devront respecter. Le chapitre précédent a examiné le volet arbitral de cette infrastructure, qui a fait de Singapour l'un des principaux sièges au monde. Ce chapitre se tourne vers les deux autres piliers que Singapour a bâtis au cours de la décennie qui a suivi 2013 : une juridiction commerciale internationale composée en partie de juges étrangers et un cadre de médiation qui fait entrer le nom de la ville dans le droit international des traités. Il se demande ensuite comment les jugements obtenus à Singapour peuvent être exécutés là où se trouvent réellement les avoirs.

Les trois sujets vont de pair. La Singapore International Commercial Court (SICC), le Singapore International Mediation Centre (SIMC) et la Convention de Singapour sur la médiation ont été conçus à quelques années d'intervalle, par le même petit cercle de juges, de fonctionnaires et de praticiens. Chacun répond à une faiblesse différente de l'arbitrage : l'absence d'appel, son coût, sa confidentialité et sa difficulté à appréhender les tiers. Avec le Singapore International Arbitration Centre, ils

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

permettent à une partie de choisir le mode de règlement des litiges adapté à la transaction, tout en restant dans un seul système juridique, une seule ville et une seule langue.

Le volume consacré à Genève décrit une ville dont la réputation de place du droit repose sur l'arbitrage de l'*Alabama* de 1872, sur les organisations internationales et sur une loi moderne sur l'arbitrage. Genève n'a pas de juridiction commerciale internationale propre et en débattait encore en 2026. Singapour a pris le chemin inverse. Elle a décidé très tôt qu'une place financière ayant des ambitions en Asie avait besoin d'un tribunal conçu pour les parties étrangères. La ville devait aussi devenir la référence en matière de médiation internationale. La comparaison à la fin de ce chapitre montre ce que chaque approche offre aux clients qui détiennent des avoirs aux deux endroits.

L'essentiel

La Singapore International Commercial Court (SICC) a été inaugurée le 5 janvier 2015 en tant que division de la High Court. Elle connaît des litiges commerciaux internationaux que les parties lui soumettent par écrit, des affaires renvoyées par la General Division, des demandes liées à l'arbitrage et des affaires d'insolvabilité transfrontalière. Sa composition associe des juges singapouriens à 26 International Judges issus de juridictions de common law et de droit civil. Des avocats étrangers enregistrés peuvent plaider dans les affaires dites offshore et sur des questions de droit étranger. Le Singapore International Mediation Centre, fondé en novembre 2014, propose une médiation articulée avec l'arbitrage (Arb-Med-Arb) et avec les procédures devant la SICC (Lit-Med-Lit). La Convention de Singapour sur la médiation, ouverte à la signature à Singapour le 7 août 2019, rend directement exécutoires les accords de règlement internationaux issus de la médiation dans ses 25 États parties. Les jugements de la SICC circulent grâce à la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for, au Reciprocal Enforcement of Foreign Judgments Act et à un réseau de memoranda of guidance conclus avec des juridictions étrangères.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com